

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

Le Consul général

Bruxelles, le

04-01-2010

000001

Madame, Monsieur

A. Information sur les bourses scolaires

Toute famille ayant un enfant français scolarisé en Belgique dans un établissement relevant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), peut demander une bourse scolaire sous réserve qu'il remplisse les conditions suivantes :

1. être de nationalité française et inscrit au registre des Français établis hors de France ;
2. résider avec au moins l'un de ses parents en Belgique (toute famille venant de France ou dont l'un des parents continue d'y résider doit obligatoirement produire un certificat de cessation de paiement de la caisse d'allocations familiales) ;
3. avoir trois ans révolus au cours de l'année civile 2010.

Il est tenu compte des ressources de la famille qui doivent s'inscrire dans un barème et de son patrimoine mobilier et/ou immobilier.

Les demandes peuvent être retirées au Lycée français Jean MONNET ou au Consulat général de France à Bruxelles. Une fois complétées, elles doivent être déposées sur rendez-vous (auprès de Mme BOURRUT LACOUTURE, tél : 02 548 88 27 ou de M. CARON, tél : 02 548 88 28) :

- jusqu'au 5 mars 2010 et si possible avant le 12 février 2010 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 au Consulat général de France à Bruxelles.

Une permanence sera également assurée au lycée Jean MONNET du 10 au 12 février 2010 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et du 1^{er} au 5 mars 2010 de 8h30 à 12h00.

B. Information sur les prises en charge des frais de scolarité

La demande de prise en charge, pour les élèves de seconde, première et terminale s'effectue dans les mêmes conditions que la demande de bourse et doit être déposée au plus tard le 5 mars 2010. **Tout dossier présenté après cette date sera rejeté.**

La présentation d'une demande de bourse scolaire vaut demande de prise en charge pour le ou les enfants de la famille scolarisé(s) dans une classe ouvrant droit au bénéfice de la prise en charge.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Serge MUCETTI

42, Boulevard du Régent – 1000 BRUXELLES. ☎ : 02 548 88 11 – 📠 : 02 548 88 25

🌐 : www.consulfrance-bruxelles.org – ✉ : consulat@consulfrance-bruxelles.org

🚇 métro : Arts-Loi – Kunst-Wet